

ABC MUSIC

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2015/2016

NOM DE L'ADHERENT _____

PRENOM DE L'ADHERENT _____

ADRESSE POSTALE _____

DATE DE NAISSANCE ____/____/____

PROFESSION OU CLASSE SCOLAIRE FREQUENTEE _____

J'autorise **OUI / NON** l'association ABC MUSIC à diffuser mon image, nom et prénom (facebook Site internet, presse...)

ADRESSE E-MAIL _____ @ _____

COMPTE FACEBOOK _____ SITE INTERNET _____

REPRESENTANT LEGAL DE L'ADHERENT (pour les mineurs) _____

NUMERO DE TELEPHONE FIXE _____ MOBILE _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE _____

Numéro de téléphone _____

ALLERGIES CONNUES OU MALADIE NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE _____

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (Obligatoire):

Nom de l'agence _____ N° de contrat _____

ACTIVITE(S) MUSICALE(S) _____

ABONNEMENT CHOISI _____

L'inscription à l'association ABC MUSIC ne sera prise en compte que par:

- le paiement de l'adhésion annuelle
- le dépôt des 10 chèques correspondants aux 10 mois d'activités (dont la valeur est déterminée par la formule choisie) ou de 3 chèques pour les paiements des trois périodes de l'année ou d'un seul chèque pour le paiement annuel.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'adhérent pour l'année en cours
- la fiche d'inscription correctement remplie, signée et rendue

Cette inscription engage l'adhérent et son responsable légal jusqu'au 02 juillet 2016.

En m'inscrivant à l'association ABC MUSIC pour l'année 2015/2016 je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association qui m'a été remis ce jour et que j'ai scrupuleusement lu et approuvé.

DATE : _____ SIGNATURE DE L'ADHERENT et/ou DE SON REPRESENTANT LEGAL

ABC MUSIC 32 RUE VOLTAIRE 11100 NARBONNE

Association Loi 1901 N°SIRET 52762275700013 CODE APE 9499Z

ABC MUSIC

TARIFICATION ANNEE 2015/2016

Ateliers avec abonnement mensuel

ADHESION OBLIGATOIRE	50€
	35€ (à partir du 2e membre père-mère-fratrie)
	35€ (à partir du 1er février 2016)

Atelier individuel

Formule 1h	80€/mois
Formule 45 min	70€/mois
Formule 30 min	50€/mois

Atelier en duo

Formule 1h	60€/mois/personne
------------	-------------------

Atelier de groupe

ADHESION OBLIGATOIRE	25€ (pas de réduction applicable)
Éveil musical	20€/mois/enfant
Musique ou chant (min 3 élèves) formule 1h	50€/mois/personne

Ateliers sans abonnement mensuel

ADHESION NON OBLIGATOIRE

Atelier de 60 minutes en individuel :	40 €
Atelier de 60 minutes en duo :	35€/personne
Éveil musical pour les assistantes maternelles agréées	2€/séance/enfant de moins de 2 ans 3€/séance/enfant de plus de 2 ans
Stages et ateliers de vacances :	Sur devis
Studio d'enregistrement :	Sur devis

ADHESION OBLIGATOIRE

Carte de 10 séances d'éveil musical (adhésion 25€)	60€
Carte de 10 séances de 60 min (adhésion cf haut de page*)	280€
Carte de 10 séances de 45 min (adhésion cf haut de page*)	200€

Attention: Chaque intervenant se voit le droit d'accepter ou non ce type de formule, renseignez-vous !

Fait à Narbonne le 20 mai 2015 et approuvé par le Conseil d'administration

ABC MUSIC CALENDRIER DE FONCTIONNEMENT 2015 2016

Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Février 2016
01 M SEMAINE A	01 J	01 D Toussaint	01 M	01 V Jour de l'An	01 L SEMAINE B
02 M	02 V	02 L SEMAINE A	02 M	02 S	02 M
03 J	03 S	03 M	03 J	03 D	03 M
04 V	04 D	04 M	04 V	04 L SEMAINE B	04 J
05 S	05 L SEMAINE B	05 J	05 S	05 M	05 V
06 D	06 M	06 V	06 D	06 M	06 S
07 L SEMAINE B	07 M	07 S	07 L SEMAINE B	07 J	07 D
08 M	08 J	08 D	08 M	08 V	08 L SEMAINE A
09 M	09 V	09 L SEMAINE B	09 M	09 S	09 M
10 J	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 V	11 D	11 M Armistice 1918	11 V	11 L SEMAINE A	11 J
12 S	12 L SEMAINE A	12 J	12 S	12 M	12 V
13 D	13 M	13 V	13 D	13 M	13 S
14 L SEMAINE A	14 M	14 S	14 L SEMAINE A	14 J	14 D
15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L SEMAINE B
16 M	16 V	16 L SEMAINE A	16 M	16 S	16 M
17 J	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 V	18 D	18 M	18 V	18 L SEMAINE B	18 J
19 S	19 L SEMAINE B	19 J	19 S	19 M	19 V
20 D	20 M	20 V	20 D	20 M	20 S
21 L SEMAINE B	21 M	21 S	21 L	21 J	21 D
22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L SEMAINE A
23 M	23 V	23 L SEMAINE B	23 M	23 S	23 M
24 J	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 V	25 D	25 M	25 V Noël	25 L SEMAINE A	25 J
26 S	26 L	26 J	26 S	26 M	26 V
27 D	27 M	27 V	27 D	27 M	27 S
28 L SEMAINE A	28 M	28 S	28 L	28 J	28 D
29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 V	30 L SEMAINE A	30 M	30 S	
	31 S		31 J	31 D	

Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juillet 2016	Août 2016
01 M	01 V	01 D Fête du Travail	01 M	01 V	01 L
02 M	02 S	02 L	02 J	02 S	02 M
03 J	03 D	03 M	03 V	03 D	03 M
04 V	04 L SEMAINE B	04 M	04 S	04 L	04 J
05 S	05 M	05 J Ascension	05 D	05 M	05 V
06 D	06 M	06 V	06 L SEMAINE B	06 M	06 S
07 L SEMAINE B	07 J	07 S	07 M	07 J	07 D
08 M	08 V	08 D Victoire 1945	08 M	08 V	08 L
09 M	09 S	09 L SEMAINE A	09 J	09 S	09 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M
11 V	11 L SEMAINE A	11 M	11 S	11 L	11 J
12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V
13 D	13 M	13 V	13 L SEMAINE A	13 M	13 S
14 L SEMAINE A	14 J	14 S	14 M	14 J Fête Nationale	14 D
15 M	15 V	15 D Pentecôte	15 M	15 V	15 L Assomption
16 M	16 S	16 L Lundi de Pentecôte	16 J	16 S	16 M
17 J	17 D	17 M SEMAINE A	17 V	17 D	17 M
18 V	18 L SEMAINE B	18 M	18 S	18 L	18 J
19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 V	20 L SEMAINE B	20 M	20 S
21 L SEMAINE B	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D
22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L
23 M	23 S	23 L SEMAINE B	23 J	23 S	23 M
24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M
25 V	25 L SEMAINE A	25 M	25 S	25 L	25 J
26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V
27 D Pâques	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S
28 L Lundi de Pâques	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D
29 M SEMAINE A	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L
30 M	30 S	30 L SEMAINE A	30 J	30 S	30 M
31 J		31 M		31 D	31 M

ABCMUSIC SERA FERME DU:

- 24 Octobre au 2 Novembre 2015 pour les vacances de Toussaint
- 18 Décembre 2015 au 4 Janvier 2016 pour les vacances de fin d'année
- 27 Février au 7 Mars 2016 pour les vacances d'hiver
- 30 avril au 9 Mai 2016 pour les vacances de pâques
- **LE LUNDI 16 MAI 2016 (Pentecôte) sera ouvert normalement**

ABC MUSIC

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE 2015/2016

ARTICLE 01- L'ADHESION A L'ASSOCIATION

*L'adhésion à l'association est obligatoire pour les personnes s'inscrivant aux ateliers avec abonnement mensuel ou s'acquittant d'une carte de cours.

*Le prix de l'adhésion annuelle est fixé pour chaque année scolaire, par le Conseil d'Administration et est mentionné dans la feuille tarifaire de l'association pour l'année en cours.

*L'adhésion à l'association permet à l'adhérent de pratiquer plusieurs activités musicales au sein d'ABC MUSIC

*Le règlement de l'adhésion annuelle s'effectue uniquement par chèque établi à l'ordre de « ASSOCIATION ABC MUSIC »

ARTICLE 02- LE DOSSIER D'INSCRIPTION

*Les inscriptions ont lieu dès le mois de juin 2015 pour la période fixée par le calendrier de fonctionnement soit du **Lundi 31 AOUT 2015 au Samedi 02 juillet 2016**

*Les inscriptions peuvent également se faire en cours d'année dans la limite des places disponibles

*L'inscription à l'association ABC MUSIC est validée par :

- **Le paiement de l'adhésion annuelle**

- **Le dépôt de 10 chèques correspondants aux 10 mois de cours et d'une valeur déterminée par la formule choisie ou de 3 chèques pour les paiements des trois périodes de l'année ou d'un seul chèque pour le paiement annuel.**

- **L'attestation d'assurance responsabilité civile de l'adhérent pour l'année en cours**

ARTICLE 03- GENERALITES SUR LES COURS ET TARIFICATION

Le tarif des ateliers est fixé pour chaque année scolaire par le Conseil d'Administration

Les ateliers avec abonnement mensuel «individuel»

*Sont soumis aux droits d'adhésion fixés par le Conseil d'Administration

***Sont calculés sur la base d'un abonnement mensuel du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016**

L'adhérent inscrit pour un atelier «individuel» bénéficie d'un tarif réduit par rapport aux ateliers sans abonnement et :

***S'engage à venir à chaque séance et ce jusqu'au 02 juillet 2016 suivant le calendrier de fonctionnement établi par l'association pour l'année 2015/2016**

***A un horaire fixe sur l'emploi du temps de l'intervenant**

***Un abandon en cours d'année ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou au non encaissement des mensualités (sauf si celui-ci est motivé par un cas de force majeure dûment notifié par écrit par l'adhérent)**

***En cas de maladie, d'accident ou de force majeure empêchant l'adhérent de venir à sa séance, l'adhérent devra prévenir l'intervenant au minimum 24h à l'avance. L'intervenant pourra seul décider ou pas de rattraper la séance manquée.**

***Les absences pour stages, sorties, voyages ou rattrapages de cours des établissements scolaires publics ou privés ne peuvent en aucun cas être rattrapées, déduites ou remboursées.**

*Les absences pour congés, voyages, formations de l'adhérent ou autres causes non justifiables ne pourront donner en aucun cas droit à un rattrapage de cours ou au non encaissement des mensualités.

*Les absences prévues à l'avance doivent être signalées à l'intervenant.

*Les séances supprimées en raison de l'absence de l'intervenant seront remplacées (en dehors des périodes de fermeture de l'association prévues par le calendrier de fonctionnement)

***L'intervenant, après en avoir informé le Conseil d'Administration, pourra annuler ou modifier l'horaire réservé à un adhérent en cas de deux absences consécutives non justifiées.**

*L'abonnement mensuel de 30min peut être décliné - avec l'accord de l'intervenant - en abonnement 1h à raison d'un atelier toutes les deux semaines suivant le calendrier de fonctionnement établi par l'association découpé en semaine A et en semaine B. L'adhérent suivra ainsi les ateliers suivant le roulement A ou B défini par l'intervenant.

Les ateliers avec abonnement mensuel «en duo»

*Sont soumis aux droits d'adhésion fixés par le Conseil d'Administration

***Sont calculés sur la base d'un abonnement mensuel du 31 août 2015 au 02 juillet 2016**

*Les deux adhérents s'engagent mutuellement à venir en cours commun et ce jusqu'au 02 juillet 2016.

*Les adhérents sont soumis aux mêmes droits et devoirs que les adhérents en atelier individuel (paiement des cotisations, absences...)

Les ateliers «sans abonnement»

*Ne sont pas soumis aux droits d'adhésion

*La personne convient au moins une semaine à l'avance d'un horaire de cours avec l'intervenant qui le recevra quand il aura une plage horaire et une salle de libre

*Sont payables dès leur réservation ; le paiement de la séance se fait uniquement par chèque établi à l'ordre d'ABC MUSIC

*L'élève est tenu de prévenir son professeur au minimum 72h avant son cours prévu en cas d'annulation sous peine d'encaissement de la séance

Les cartes de cours

- * La personne s'acquittant d'une carte de cours est soumise aux droits d'adhésion de l'association fixés par le Conseil d'Administration
- * Chaque intervenant se voit le droit d'accepter ou non ce type de formule.
- * La personne convient au moins une semaine à l'avance d'un horaire de cours avec l'intervenant qui le recevra quand il aura une plage horaire et une salle de libre.
- * L'adhérent est tenu de prévenir son professeur au minimum 72h avant son cours prévu en cas d'annulation sous peine d'encaissement de la séance
- * L'intervenant gardera en sa possession la dite carte de cours et signalera à l'adhérent l'avancement des séances.

Les Réductions tarifaires

Se font suivant la feuille des tarifs de l'année en cours et ne sont pas cumulables

Les inscriptions faites en cours d'année

- *Les inscriptions en cours d'année se font obligatoirement en début de mois.
- *L'adhérent s'inscrivant en cours d'année doit s'acquitter du montant de l'adhésion suivant la tarification en vigueur pour l'année 2015-2016.
- *L'adhérent est soumis au dépôt de chèques lors de son inscription au prorata des mois de cours restant jusqu'au 2 juillet 2016.
- *L'adhérent s'inscrit pour le nombre d'ateliers restant jusqu'au 2 juillet 2016 suivant le calendrier de fonctionnement mis en place pour l'année 2015-2016

ARTICLE 04- LES RESPONSABILITES

- *L'association ABC MUSIC ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident survenant avant ou après les horaires de l'atelier de l'adhérent
 - *En dehors de l'horaire de l'atelier de l'adhérent aucune surveillance n'est assurée.
 - *La prise en charge de l'adhérent s'effectue par l'intervenant à l'intérieur des locaux de l'association et se limite strictement à la durée du cours
 - *En dehors de ces horaires, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux.
 - *En cas d'accident survenant durant une séance, l'intervenant fera appel aux services de secours d'usage (pompiers, SAMU).
- Aussitôt après, la famille sera prévenue au(x) numéro(s) donné(s) sur la feuille d'inscription.
- *Chaque adhérent doit être assuré en responsabilité civile

ARTICLE 05- LE MATERIEL

- ***Chaque adhérent doit disposer de son propre instrument et est responsable de celui-ci**
- *Chaque adhérent doit se munir des supports demandés par l'intervenant (méthodes, partitions, clé USB etc....)
- *Les photocopies de partitions, recueils, méthodes ou tout autre ouvrage d'édition musicale sont interdites par la loi
- *L'association ABC MUSIC met à disposition de ses adhérents du matériel de travail (enceintes, tables de mixage, micros, amplis, pianos, claviers, guitares, CDs etc.).
- ***L'usage des ordinateurs et matériel informatique est uniquement réservé aux intervenants**
- ***Le respect du matériel est demandé à chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'association**
- *Toute dégradation de matériel, de mobilier ou du local appartenant à l'association vous sera facturée.

ARTICLE 06- AUTRES

- *L'association ABC MUSIC s'engage à ne communiquer les coordonnées téléphoniques et mails indiqués sur la feuille d'inscription qu'aux personnes concernées soit : l'intervenant, l'adhérent, le Secrétaire, le Président, le Trésorier du conseil d'Administration.
- ***Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur des locaux de l'association** (Loi EVIN loi du 10/01/1991 relative à la lutte contre le tabagisme)
- *Les alcools et substances illicites sont strictement interdits dans les locaux de l'association.
- *Le respect des locaux et du mobilier est demandé à chacun pour assurer le bon fonctionnement de l'association
- *Toute dégradation vous sera facturée
- ***Le pique-nique est interdit dans les locaux associatifs**
- *Les locaux sont mis à disposition des adhérents pour qu'il puisse y suivre un enseignement musical, **ils ne sont en aucun cas un lieu de rassemblement** afin de ne pas perturber les ateliers des autres adhérents.
- ***L'adhérent doit se présenter seul à ses séances.** Les amis, petits-amis... ne sont pas autorisés à pénétrer dans les locaux de l'association.
- *Le présent règlement est d'effet immédiat. Il annule et remplace tout texte précédent.
- *Le règlement comporte deux pages numérotées ainsi qu'un tableau de tarification des cours

Ce règlement se doit d'être scrupuleusement lu par l'adhérent et son représentant légal.

En vous inscrivant à l'association ABC MUSIC vous vous engagez mutuellement à respecter ce présent règlement.

Tout manquement à ce règlement comme tout manquement aux règles d'usage et de respect entraînera la radiation de l'association sans remboursement aucun